

Rapporteur : M. MARTIN

Commission n°4

41 - Finances, Moyens des services

Société d'économie mixte locale Rennes Cité Média - Rapport d'activité 2021

Le vendredi 30 septembre 2022 à 08h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1524-5 ;

Exposé :

En application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous le rapport d'activité 2021 de la Société d'économie mixte locale (SEML) « Rennes Cité Média » (RCM).

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

1°) Objet et historique

La société Rennes Cité Média porte TVR - Rennes 35 Bretagne chaîne de télévision locale née en mars 1987 sous le nom de TV Rennes.

Pour accompagner le développement de TVR - Rennes 35 Bretagne, notamment dans sa démarche de diffusion par voie analogique hertzienne terrestre sur un territoire plus large couvrant le département de l'Ille-et-Vilaine, et conformément à ses engagements auprès du CSA, la société RCM avait décidé d'augmenter en deux étapes son capital par émission de 12.500 nouvelles actions d'une valeur de 120 € chacune pour un montant global de 1 500 000 € dont un nominal de 357.954,55 € correspondant à 28,64 € par action (valeur arrondie) et une prime d'émission de 1.142.045,45 € correspondant à 91,36 € par action (valeur arrondie).

Après une première augmentation de capital (permettant d'accueillir, en 2006, au sein du capital de RCM, le Département d'Ille-et-Vilaine, la société Ouest-France et la société Crédit Mutuel de Bretagne), le conseil d'administration, en sa séance du 19 décembre 2007, a réalisé la seconde augmentation de capital, décidée le 23 novembre 2007, au profit des Caisses d'Épargne à travers leur société « Société CEPBL Communication ».

Afin d'améliorer la présentation de son haut de bilan et en faciliter la lisibilité, la Société a décidé en Assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2014 de réduire son capital social par incorporation des pertes antérieures et de certaines réserves prélevées sur les postes « autres réserves », « prime d'émission » et « écart de réévaluation » présents au bilan pour une somme totale de 542 904,55 €.

2°) Répartition du Capital

Au 31 décembre 2014, le capital social était divisé en 34 500 actions pour atteindre 445 050 € sans modification de la répartition du poids de chaque actionnaire.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2014, afin de permettre la sortie de l'actionariat de la Caisse d'Épargne qui le sollicitait depuis plusieurs années, RCM a décidé le rachat (à la valeur de l'euro symbolique) et l'annulation des 4 200 titres détenus par la CEBPL.

Cette nouvelle réduction de capital, effective après avoir été entérinée par le Conseil d'administration du 29 janvier 2015, porte, dès lors, le capital social à 390 870 € nouvellement réparti en 30 300 actions comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de participation
Ville de Rennes	9 211	30,40 %
Ville de Rennes en portage	1 762	5,81 %
Rennes Métropole	6 900	22,77 %
Ouest France	4 191	13,83 %
Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes	2 761	9,11 %
Département d'Ille-et-Vilaine	1 725	5,69 %
Télégramme de Brest	1 725	5,69 %
Crédit Mutuel de Bretagne	1 400	4,62 %
Parc Expo Rennes	345	1,14 %
Lepage Electronique	158	0,52 %
GER TV	120	0,40 %
Divers actionnaires individuels	2	0,02 %
Total	30 300	100 %

II - ACTIVITE DE LA SEM EN 2021

Les principaux éléments du rapport d'activité présenté par la société sont les suivants :

En 2021, malgré le contexte de présence encore forte du COVID, l'activité de TVR a connu un niveau jamais atteint jusque-là. L'année s'est soldée sur un résultat bénéficiaire de + 134 K€.

1°) Une mission de service public affirmée en période de crise sanitaire

Il était indispensable de maintenir un travail de couverture de l'information locale de qualité, quel que soit le contexte difficile de la période. TVR - Rennes 35 Bretagne s'est adaptée rapidement aux contraintes, en travaillant autrement (poursuite de l'utilisation des plateformes de visio quand c'était nécessaire). Ainsi elle a pu maintenir la grande majorité des programmes d'actualité et les magazines thématiques, et être présente lors des grands rendez-vous éditoriaux (Élections régionales et départementales en juin 2021).

Pour rappel, TVR produit ou coproduit chaque jour 2 heures de programmes inédits, 7 jours sur 7 :

- 26 minutes de journal d'information, TVR Soir,
- 26 minutes de magazine thématique (économie, politique, culture, sport, etc.),
- 52 minutes de documentaire, fiction ou émission spéciale d'intérêt local ou régional.

Le ton et le parti-pris éditorial se veulent volontairement différents de l'information délivrée par les chaînes d'information en continu. Elle travaille une information constructive mettant en avant le dynamisme et les solidarités locales.

2°) Une visibilité accrue grâce au développement en accord avec les nouveaux usages

En plus de la diffusion TV, avec un public global de 350 000 personnes environ (nombre d'individus de 15 ans et + ayant l'habitude de regarder la chaîne, du lundi au dimanche) et une moyenne d'âge de 60 ans, TVR a beaucoup travaillé les autres supports et les partenariats de diffusion pour toucher d'autres publics :

- Les réseaux sociaux permettent une accessibilité aux contenus de la chaîne pour des publics plus jeunes. L'écriture, le ton sont retravaillés pour s'adapter à ces usages majoritairement en mobilité. Une communauté de 120 000 fans a été constituée, tous réseaux sociaux confondus, et sur Facebook, c'est plus d'un million de vidéos de TVR qui sont vues chaque mois.
- Le partage des contenus avec les autres médias (via les sites web de la PQR, des radios, etc.) et avec

les acteurs culturels, sportifs, économiques locaux, est un vrai axe de développement de la visibilité.

3°) Une très forte augmentation de l'activité événementielle et un développement des partenariats

TVR aura réussi à assurer son équilibre budgétaire grâce au soutien confirmé des collectivités, à sa gestion rigoureuse et à la mise en place de nouvelles offres partenariales et commerciales. En 2021, l'activité de TVR a connu un niveau jamais atteint jusque-là. Après une année 2020, au cours de laquelle la chaîne a développé une offre de production en distanciel qui s'est poursuivie jusqu'à mi-2021, l'événementiel en public s'est relancé et les retransmissions en direct ainsi que la création de contenu partenarial ont été multipliées. Il est à noter que plusieurs projets d'abord ponctuels se sont ensuite transformés en collaborations récurrentes, tout au long de l'année. C'est un signe très positif : de plus en plus de marques ont envie d'associer leur image à celle de TVR.

4°) Le soutien à la filière de création audiovisuelle et cinéma comme un axe fort de TVR

La coproduction ou le pré-achat d'œuvres audiovisuelles est une activité importante de la chaîne. Chaîne locale pionnière, TVR s'est imposée comme un acteur fort pour la production documentaire ou de fiction, produite par des professionnels installés en région, mais dont les œuvres connaissent des succès nationaux voir internationaux, notamment dans le domaine de l'animation.

En 2021, le nouveau dispositif TEMPO, inscrit dans le plan de rebond(s) de Rennes Métropole, d'un montant de 300 000 euros, a permis de soutenir plusieurs projets faisant preuve d'un caractère innovant, collaboratif et soutenant l'émergence.

TVR coproduit plus de 60 œuvres originales chaque année, grâce au soutien des collectivités (Région Bretagne – avec France 3 Bretagne, TVR, Tébéo/Tébésud, Brezhoweb et KUB -, Rennes Métropole et la Ville de Rennes).

L'année 2021 a également été marquée par :

- L'investissement dans une nouvelle régie de production, pour répondre au développement de l'activité,
- La possibilité de nourrir des fonds pour les engagements de retraite, pour préparer l'avenir.

Tout ceci a pu se faire grâce à la stabilité retrouvée du modèle économique : 7 années d'exercice bénéficiaires successifs permettant de travailler avec plus de sérénité, pour pouvoir développer un projet éditorial fort, en cohérence avec l'évolution des usages et connecté aux réalités du quotidien des habitants dans le territoire.

III - SITUATION FINANCIERE EN 2021

1°) Le compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à la somme de 1.344.747 € HT contre une somme de 869.162 € l'exercice précédent, soit une variation de + 54,72 %.

Il se décompose comme suit :

- vente de marchandises (ventes d'images / droits) 35 042 € contre 7 355 € l'exercice précédent,
- production vendue sur prestations de services 1 309 705 € contre 861 807 € l'exercice précédent.

La production stockée s'est élevée à 54 550 €, contre 82 235 € l'exercice précédent. La production immobilisée s'est élevée à 8 925 €, contre 5 551 € l'exercice précédent.

Les subventions d'exploitation se sont élevées à 2 064 438 €, contre 1 975 199 € l'exercice précédent.

Les reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges se sont élevées à 81 652 €, contre 35 396 € l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'est ainsi élevé à 3 554 397 €, contre 2 967 553 € l'exercice

précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées au cours de l'exercice à une somme de 3 481 796 € contre 2 966 108 € l'exercice précédent, soit une variation de 17,38 %.

Les postes des charges d'exploitation sont les suivants :

- Le poste « achats de matières premières et autres approvisionnements » : 653 928 € contre 390 032 € l'exercice précédent,
- Le poste « autres achats et charges externes » : 785 974 € contre 801 695 € l'exercice précédent,
- Le poste « impôts, taxes et versements assimilés » : 56 329 € contre 50 776 € l'exercice précédent,
- Le poste « salaires et traitements » : 1 126 882 € contre 928 933 € l'exercice précédent,
- Le poste « charges sociales » : 528 464 € contre 396 222 € l'exercice précédent,
- Le poste « dotations aux amortissements » : 81 431 € contre 85 742 € l'exercice précédent,
- Le poste « dotations aux provisions sur l'actif circulant » : 114 925 € contre 184 307 € l'exercice précédent,
- Le poste « autres charges » : 133 864 € contre 128 401 € l'exercice précédent.

Il en est découlé un résultat d'exploitation bénéficiaire de 72 600 €, contre un résultat d'exploitation bénéficiaire à hauteur de 1 445 € l'exercice précédent.

Après prise en compte de produits financiers comptabilisés pour un montant de 269 € et de charges financières pour 435 €, le résultat financier est ressorti déficitaire à hauteur de 166 €, contre un résultat financier déficitaire de 264 € l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts est ressorti à 72 434 €.

Compte tenu notamment de produits exceptionnels pour un montant de 42 770 € (correspondant notamment à des produits exceptionnels sur opérations de gestion de 35 644 € et des produits exceptionnels sur opérations en capital de 7 125 €), et de charges exceptionnelles pour un montant de 6 904 € (dues à des charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 4 279 € et à des dotations exceptionnelles aux amortissements pour une somme de 2 625 €), le résultat exceptionnel est ressorti bénéficiaire à hauteur de 35 866 €, contre un résultat exceptionnel bénéficiaire de 43 513 € sur l'exercice précédent.

Avec un crédit d'impôt de 25 501 €, le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est un bénéfice d'un montant de 133 801 €, contre un bénéfice de 44 694 € l'exercice précédent.

2°) Le bilan au 31 décembre 2021

Après impact du résultat, les capitaux propres atteignent, au 31 décembre 2021, 736 341 € (pour 605 165 € en 2020) pour un total passif de 2 899 021 €.

Décide :

- d'approuver le rapport d'activité 2021 de la Société d'économie mixte locale Rennes Cité Média.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 18 octobre 2022

ID : AD20220048V2

Signé électroniquement le jeudi 20 octobre 2022
Pour le Président et par délégation,
Le directeur Assemblée, affaires juridiques et documentation
Vincent RAUT